

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

②

N° 79 29224

Se référant : au brevet d'invention n° 79 15368 du 15 juin 1979.

⑤4

Dispositif porte-valise.

⑤1

Classification internationale (Int. Cl. ³). A 45 C 13/38 // B 62 B 3/00.

②2

Date de dépôt..... 28 novembre 1979.

③3 ③2 ③1

Priorité revendiquée :

④1

Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 24 du 12-6-1981.

⑦1

Déposant : VASSEUR Roger Adolphe, résidant en France.

⑦2

Invention de : Roger Adolphe Vasseur.

⑦3

Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4

Mandataire : Roger Vander-Heym,
172, bd Voltaire, 75011 Paris.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

Le présent certificat d'addition concerne des perfectionnements au dispositif porte-valise décrit dans la demande de brevet français déposée à l'INPI le 15 Juin 1979 sous le N° 79 15 368.

5 Dans la demande principale on a décrit un dispositif selon lequel des roulettes étaient rendues solidaires d'une plaquette souple susceptible d'être maintenue, en équerre, à l'aide de liens sous l'arête formée par deux faces adjacentes de la valise.

10 On a notamment décrit un dispositif comportant deux plaquettes souples disposées selon deux arêtes de la valise et réunies par un lien élastiquement déformable.

L'expérience a montré que les plaquettes qui étaient soumises chacune à l'action antagoniste des liens élastiquement déformables se maintenaient mal sur l'arête correspondante de la valise.

20 Selon l'invention, qui remédie à ces inconvénients, on utilise une seule plaquette souple s'étendant sous la totalité de la longueur d'une face de la valise et partiellement le long de chacune des faces adjacentes.

L'invention sera mieux comprise par la description qui va suivre faite en se référant au dessin annexé à titre d'exemple indicatif seulement sur lequel :

25 La figure 1 est une vue en perspective d'un dispositif conforme à l'invention ;

La figure 2 est une vue analogue montrant une variante de réalisation.

30 En se reportant au dessin, on voit que les roulettes 11 sont rendues solidaires d'une plaquette ou bande 12 souple, susceptible de s'étendre sous la face F_5 de la valise V et partiellement le long de celles F_6 et F_7 adjacentes, des moyens étant prévus pour maintenir ladite bande en place.

35 Les moyens précités peuvent être constitués par des sangles, telles que celle 13 de la figure 1 ou par des liens élastiquement déformables tels que ceux 14 et 15 de la figure 2.

La sangle 13 peut constituer le prolongement des extrémités de la bande 12 et, de la façon connue, la longueur des brins de ladite sangle 13 peut être réglée par l'entremise de la boucle d'assemblage 14.

5 Selon une variante (figure 2) la bande 12 ne comporte qu'une seule paire de roulettes 16 et l'extrémité de la bande opposée aux roulettes est pourvue d'une poignée 17.

D'une façon générale, le maintien de la bande contre la valise peut être assuré par des sangles réglables ou
10 par des liens élastiquement déformables ou par la combinaison de ces moyens comme montré sur la figure 1.

Par ailleurs, il faut noter que chaque paire de roulettes peut être remplacée par une roulette unique.

REVENDIGATIONS

1- Dispositif porte-valise selon la revendication 1 de la demande principale, caractérisé en ce que les roulettes sont rendues solidaires d'une bande souple s'étendant le long d'une face de la valise et partiellement le long de chacune des faces adjacentes.

2- Dispositif porte-valise selon la revendication 1, caractérisé en ce que la bande est maintenue par au moins une sangle inextensible de longueur réglable.

3- Dispositif porte-valise selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la bande présente, au moins, deux roulettes situées chacune, lorsque la bande est en place sur la valise, vers les extrémités de la face inférieure de ladite valise.

4- Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le dispositif comporte, au moins, une roulette et une poignée de manutention située à l'extrémité de la bande opposée à ladite roulette.

5- Dispositif porte-valise selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le maintien de la bande est assuré par la coopération de liens inextensibles et de liens élastiquement déformables.

1/1

Fig.1

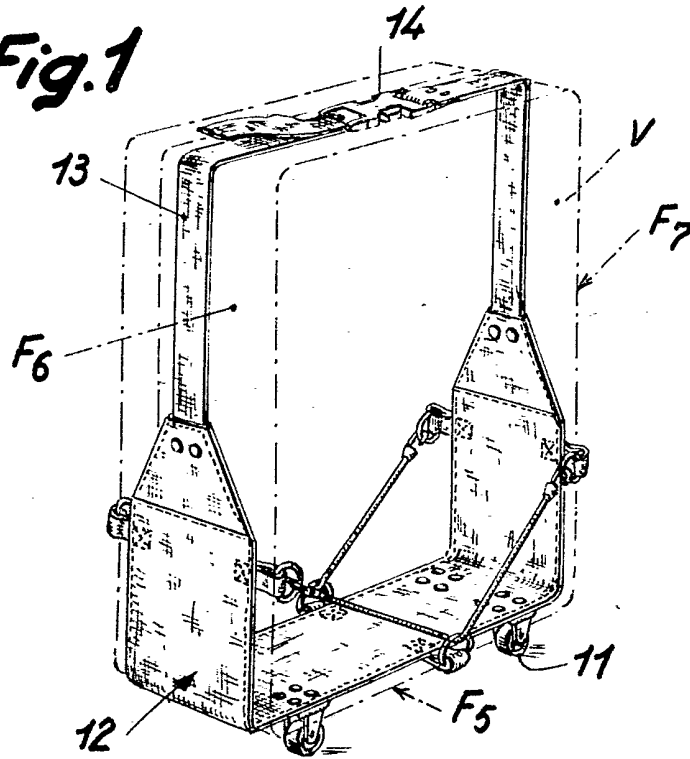


Fig.2

